



NOTE CONCEPTUELLE

**2^e DIALOGUE ANNUEL DE HAUT NIVEAU SUR LA
GOUVERNANCE ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE:
TENDANCES, DEFIS ET PERSPECTIVES**

THEME:

**RENFORCEMENT DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL ET DE
L'ETAT DE DROIT EN AFRIQUE**

DAKAR, SENEGAL

DATE:

25 – 27 NOVEMBRE 2013



Contexte

L'Architecture Africaine de la Gouvernance (AAG)¹ est le cadre continental global pour la promotion, le développement, le renforcement et la consolidation de la démocratie et de la gouvernance en Afrique. L'AAG cherche à atteindre ces objectifs entre autres initiatives, en facilitant le dialogue entre les États Membres, les organes de l'Union Africaine, les institutions, les Communautés économiques régionales (CER), les citoyens africains, la société civile et autres parties prenantes sur les tendances émergentes, les menaces, les défis et les opportunités en matière de gouvernance démocratique en Afrique.

L'objectif principal des Dialogues de Haut Niveau est de fournir une voie propice aux États membres, aux membres de la plateforme de l'AAG, à la société civile et aux autres parties prenantes telles que le secteur privé, les philanthropes et les acteurs du développement pour s'engager et partager les expériences et les leçons sur la façon d'améliorer la gouvernance, consolider la démocratie et favoriser la réalisation effective des droits de l'homme et des peuples sur le continent.

Le Dialogue de Haut Niveau inaugural a eu lieu en Novembre 2012 à Dakar au Sénégal et était centré sur l'état de la gouvernance et de la démocratie en Afrique². Lors de cette consultation, les délégués ont réitéré la nécessité d'assurer une évaluation systématique des États membres effectuée par l'Union africaine, à travers le respect et l'application des normes continentales et des normes sur la démocratie, la gouvernance et les droits humains. L'examen prévu complète les autres initiatives d'évaluation de la démocratie en Afrique, tels que le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs et favorise un dialogue constructif sur l'état d'avancement de l'Afrique par rapport à la gouvernance démocratique, en mettant l'accent sur les défis de la conformité et l'application effective.

Le Dialogue de Haut Niveau de 2013 : 25-27 Novembre 2013 : Dakar Sénégal

Conformément à une résolution clé du Dialogue inaugural de Haut Niveau pour organiser annuellement la consultation, et l'offre faite par le Gouvernement sénégalais à co-organiser des dialogues annuels, le secrétariat de la Plateforme de l'AAG - le Département des affaires politiques, Commission de l'Union Africaine - en consultation avec les membres de la plateforme ont soulevé la question du **renforcement de l'ordre constitutionnel et la primauté du droit**

¹ Le mandat d'établir l'architecture africaine de gouvernance (AAG) est mis en évidence par la décision Assembly/AU/Dec.304 (XV), adoptée par le 15ème sommet ordinaire de l'UA de consacrer le thème de la 16ème Assemblée ordinaire de l'UA sur des valeurs communes de l'Union africaine, et la mise en place d'une architecture panafricaine de gouvernance. La décision rappelle la décision EX.CL/Dec.525 (XVI), adoptée par la Seizième Session ordinaire du Conseil exécutif et approuvé par la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée en Février 2010.

² Voir les principaux résultats sur les tendances du Dialogue de haut niveau de 2012 sur la gouvernance <<http://pa.au.int/en/sites/default/files/Governance%20Trends%20Outcome%20Statement-%20English%20-30%20November%202012.pdf>> consulté le 20 Juillet 2013.

comme un thème approprié et opportun pour la consultation de Haut Niveau en 2013.

Le Dialogue de 2013 organisé par le gouvernement du Sénégal se tiendra à Dakar, au Sénégal du 25 au 27 Novembre 2013, et coïncide avec les célébrations du 50e anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine. Les festivités du jubilé de l'OUA / UA dont le thème est le panafricanisme et la renaissance africaine est un moment opportun pour les Africains du continent et de la diaspora pour réfléchir sur l'état du continent au cours des 50 dernières années, faire le bilan de leurs réalisations et progrès, et des prévoir un avenir meilleur. Il est donc approprié et propice d'examiner l'un des problèmes les plus fondamentaux auxquels est confronté le continent aujourd'hui - l'ordre constitutionnel et la primauté du droit - par la portée et l'examen des défis à cet égard au cours du dernier demi-siècle et en discutant et proférant des solutions innovantes sur la meilleure façon de renforcer la bonne gouvernance et la démocratie en Afrique, telles que le travail de l'UA sur l'agenda 2063.

Ordre Constitutionnel et primauté du droit en Afrique.

L'Acte constitutif de l'Union africaine stipule clairement que la promotion des principes et institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance sont des objectifs clés de l'Union africaine. Bien qu'on ait enregistré des progrès en Afrique vers la démocratisation et la primauté du droit, certaines préoccupations font surface, entre plusieurs États membres. L'impératif du maintien de l'ordre constitutionnel et la primauté du droit en Afrique ne doit pas être surestimée en termes de gouvernance responsable devant le peuple, de respect et de réalisation des droits de l'homme et des peuples, et attirer et maintenir la confiance et le développement de l'investissement sur le continent.

Au cours de la dernière décennie, les États membres de l'UA, sous les auspices de l'Union Africaine et des Communautés économiques régionales, ont adopté des approches progressives pour résoudre divers problèmes liés à la bonne gouvernance et la démocratisation. Au-delà de l'adoption de nombreuses règles et normes, ils prennent de plus en plus des initiatives louables en fournissant un soutien technique et logistique à d'autres États membres pour améliorer la gouvernance sur le continent. La Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG), est l'un des cadres normatifs les plus récents dont les objectifs parmi d'autres cherchent à promouvoir et renforcer l'adhésion au principe de la primauté du droit, reposant sur le respect et la suprématie de la Constitution et l'ordre constitutionnel dans l'organisation politique des États membres. Dans l'ensemble, il est prévu que la Charte améliore et promeuve des normes élevées de gouvernance démocratique dans les États membres africains. Le défi réside toutefois en la manière dont les États membres mettent en œuvre les cadres normatifs dans lesquels ils se sont engagés.

L'acceptation généralement admise du Constitutionalisme se réfère au respect de la loi fondamentale d'autonomisation et de limite du gouvernement. Il est fondé sur des principes clairement énoncés, des processus et des procédures, tels que

la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Elle englobe l'indépendance du pouvoir judiciaire, une procédure régulière et le respect des droits humains et des peuples. La primauté du droit, d'autre part, incarne les normes clés qui définissent les vertus caractéristiques d'un système juridique pour éviter l'arbitraire dans l'ordre juridique garantissant la sécurité juridique en substance et dans les processus, et assurent l'égalité de tous devant la loi.³

En Afrique, la nécessité d'évaluer l'état du constitutionnalisme et la primauté du droit ne doit pas être surestimée. Souvent, le mépris de la constitution et le non-respect des préceptes de la loi ont déclenché une crise qui a souvent conduit à la dégradation de la règle de droit, la perturbation des institutions et dans des situations extrêmes la dégradation des pratiques démocratiques. Après avoir émergé de plusieurs années de dictature militaire, la plupart des pays africains aujourd'hui commencent à enraciner les principes et pratiques démocratiques consolidés dans le constitutionnalisme et la primauté du droit. Cependant, ces efforts continuent d'endurer des défis importants à travers le continent.

The strengthening of democratic institutions, encouraging multi party systems and ensuring the independence of judiciary has meant that hitherto powerful individuals and elites have to submit themselves to the dictates of law therefore cushioning institutions from subjectivity. This has sometimes led to efforts by the ruling elite to interfere with constitution making and reforms which impacts adversely on constitutionalism. Challenges of diversity management, popular participation of the people in constitutional making, independence of the judiciary and separation of powers are some of the key issues the proposed dialogue will seek to address.

Le renforcement des institutions démocratiques, en encourageant les systèmes de multipartisme et garantissant l'indépendance du pouvoir judiciaire a fait que les personnes influentes et les élites jusque-là doivent se soumettre aux diktats de la loi donc aux institutions amortisseurs de subjectivité. Cela a parfois conduit à des efforts de l'élite dirigeante d'interférer entre élaboration de constitution et réformes, ce qui se répercute négativement sur le constitutionnalisme. Les défis de la gestion de la diversité, la participation populaire du peuple dans l'élaboration constitutionnelle, l'indépendance de la magistrature et la séparation des pouvoirs sont quelques-uns des principaux enjeux auxquels le dialogue proposé visera à répondre.

Principaux objectifs du 2^e Dialogue de Haut Niveau

Les objectifs spécifiques de la consultation visent entre autre à;

1. Évaluer l'état du constitutionnalisme et la primauté du droit en Afrique
2. Examiner les dynamiques socio-politiques de constitution de décision et les processus de réformes en Afrique.
3. Évaluer les tendances émergentes, les défis et les opportunités pour renforcer l'ordre constitutionnel et la primauté du droit en Afrique.

³ A Companion to Contemporary Political Philosophy, Robert E. Goodin, Philip Pettit and Thomas Pogge 2007

4. Aborder le phénomène émergent des soulèvements populaires et des manifestations et leurs conséquences politiques et juridiques sur les principes du constitutionnalisme et la primauté du droit en Afrique.
5. Partager des leçons et des pratiques comparables sur le renforcement de l'ordre constitutionnel et de faire respecter la primauté du droit entre les États membres africains et les acteurs concernés.
6. Élaborer un programme pour promouvoir le constitutionnalisme et la primauté du droit en Afrique.

Résultats attendus du Dialogue

1. Publication du bilan annuel de la gouvernance et le thème de la démocratie Report-dont se concentrera également sur le constitutionnalisme et la primauté du droit.
2. Contribution substantielle au papier de Discussion de l'agenda africain 2063 dans le domaine du renforcement de l'ordre constitutionnel et la primauté du droit comme un ingrédient clé de l'intégration continentale et développement.
3. Partager les meilleures pratiques et les enseignements avec les États membres et les parties prenantes sur la manière de renforcer la bonne gouvernance et la démocratie en Afrique.
4. Un document de politique générale sur l'état actuel du constitutionnalisme et la primauté du droit en Afrique en mettant en évidence les nouvelles tendances, défis et opportunités.
5. Une stratégie viable et un plan d'action de la plate-forme AAG sur la promotion du constitutionnalisme et la primauté du droit en Afrique.
6. Le dialogue espère renouveler, enthousiasmer et relancer l'appel à l'action sur la doctrine de l'Union africaine sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Méthodologie de la consultation

La consultation se déroulera en sessions plénières et sera animée par d'éminents journalistes africains et / ou des personnalités médiatiques et comprendra d'anciens et actuels chefs de gouvernements et d'institutions du continent invités à partager leurs expériences et leurs idées avec suffisamment de temps alloué pour commentaires et discussions.

Il y aura des groupes de travail parallèles après les séances plénières pour aborder les questions et les sujets spécifiques comme souligné ci-dessus. Chacun sera introduit par des experts reconnus dont certains ont déjà été recommandés pour préparer les rapports régionaux sur les tendances de l'état du constitutionnalisme et la primauté du droit dans les cinq régions géographiques du continent. Un temps suffisant sera alloué pour le dialogue analytique et l'identification des recommandations précises sur la façon de relever les défis présentés.

La réunion se déroulera en anglais et en français.

Sous-thèmes de la consultation

Les sous-thèmes possibles de la consultation comprendront;

1. Constitution et réformes en Afrique: tendances, défis et perspectives
2. La prévention des changements anticonstitutionnels de gouvernement et de la diplomatie préventive, coup d'État, les changements illégitimes au sein du gouvernement et l'échec de céder le pouvoir et transitions
3. Le rôle des organes de l'UA, des institutions et des CER dans la restauration de l'ordre constitutionnel et la primauté du droit; gouvernement de transition et les arrangements de partage du pouvoir
4. Effets de l'insurrection d'Afrique du Nord sur la doctrine de l'UA des changements anticonstitutionnels de gouvernement
5. Rôle du pouvoir judiciaire et les juridictions constitutionnelles en Afrique en confirmant le constitutionnalisme et la primauté du droit

Participation

Les délégués seront choisis parmi les chefs actuels et anciens des gouvernements des États membres de l'UA, les hauts dirigeants des organes de l'UA et des CER, les directeurs généraux des partenaires de développement de secteur privés, des philanthropes, des acteurs de la société civile et des milieux universitaires, les think tanks, les OSC et le développement partenaires.

Organisateurs et Partenaires

The 2nd Annual High Level Dialogue on Governance and Democracy in Africa: Trends, Challenges and Prospects is jointly convened by the Department of Political Affairs of the Africa Union Commission and the Government of Senegal.

The Dialogue is also supported by the United Nations Development Programme, Mo Ibrahim Foundation, International IDEA, GIZ and host of other partners.

Le 2e Dialogue de haut niveau annuel sur la gouvernance et la démocratie en Afrique: tendances, défis et perspectives, est organisée conjointement par le Département des Affaires politiques de la Commission de l'Union Africaine et le Gouvernement du Sénégal.

Le dialogue est également soutenu par le Programme de Développement des Nations Unies, Fondation Mo Ibrahim, International IDEA, la GIZ et de nombreux autres partenaires.

Date et lieu

Le dialogue aura lieu à l'Hôtel King Fahd Dakar, du 25 au 27 Novembre 2013.